



Centre de dépollution des VHU à TREMOREL (22)
DEMANDE D'ENREGISTREMENT au titre des ICPE

Juillet 2022 actualisé en Décembre 2022

Suite demande de compléments par lettre 25/10/2022



*PJ8 et PJ9 – Avis du propriétaire et du maire
sur la remise en état en fin d'exploitation*

1. RESTITUTION DU TERRAIN AU PROPRIETAIRE	3
1.1 <i>Evacuation des locaux</i>	3
1.2 <i>Investigations</i>	3
2. ACTIVITES POSSIBLES DANS LA SUITE DE JAMET BOIS ÉNERGIE	4
3. AVIS DU PROPRIETAIRE RELATIF A LA REMISE EN ETAT DU SITE EN FIN D'EXPLOITATION	4
4. LETTRE DE LA MAIRIE RELATIVE A LA REMISE EN ETAT DU SITE EN FIN D'EXPLOITATION.....	4



1. Restitution du terrain au propriétaire

1.1 Evacuation des locaux

JAMET BOIS ÉNERGIE est propriétaire du terrain.

En fin d'activité, la plateforme extérieure et les bâtiments seront vidés de tous les équipements et matériaux liés à l'activité, et seront mis en sécurité comme suit :

- évacuation des matériaux stockés
- évacuation des matériels et équipements liés à l'activité de Broyage, criblage de bois, transit de métaux et dépollution des VHU
- évacuation des bennes à déchets
- évacuation des matériels et équipements liés à l'activité de dépollution, découpage de VHU, et liés à l'activité broyage/criblage de bois
- le site sera maintenu fermé et interdit d'accès aux personnes non autorisées.
- mise en sécurité du site assurée par une surveillance régulière

Les alvéoles servant au stockage seront vidées.

Tous les déchets seront évacués. Le risque d'incendie sera donc nul.

Le terrain serait alors vendu.

1.2 Investigations

Les risques d'infiltration de produits polluants dans le sol sont minimes voire nuls.

Ils peuvent s'être produits en cas de dégradation des dalles étanches.

L'état du sol en fin d'exploitation sera caractérisé par une inspection visuelle du site et de ses abords afin de confirmer l'état des aménagements :

- dalle béton, sans fissures ni trous
- voiries en état d'usage, sans fissures ni trous
- réseaux en bon fonctionnement, dont eaux usées et eaux pluviales en particulier

Les résultats de ces investigations seront tenus à disposition de l'inspecteur des ICPE.



2. Activités possibles dans la suite de JAMET BOIS ÉNERGIE

Le site appartient au secteur Uy selon le PLU de Trémoriel. Il peut donc évoluer vers de nouvelles activités commerciales, artisanales, industrielles, ainsi que des dépôts ou installations publics ou privés qui seront classées ou pas, et qui feront l'objet de demandes d'autorisation spécifiques si nécessaire.

Ces activités seront conformes au règlement du PLU de Trémoriel.

Le site pourra être réutilisé pour des activités similaires ou nouvelles :

- Transit ou stockage ou entreposage de matériaux divers
- Activité artisanale ou industrielle, avec ou sans process pouvant générer des impacts à l'environnement ou des dommages graves aux personnes
- Dépôts ou installations publics ou privés dont l'implantation à l'intérieur des quartiers d'habitation n'est pas souhaitable.
- Extension des activités actuelles sur la zone d'activité si cette extension est autorisée

Ces activités seront conformes au PLU de Trémoriel.

3. Avis du propriétaire relatif à la remise en état du site en fin d'exploitation

Monsieur Alexandre JAMET président de JBE (JAMET BOIS ENERGIE) et signataire de la présente demande d'enregistrement est également gérant de la SCI AJ Immobilier qui se porte acquéreur du terrain. Monsieur JAMET est donc favorable par principe aux conditions de remise en état du projet qu'il propose.

4. Lettre de la mairie relative à la remise en état du site en fin d'exploitation

JAMET BOIS ÉNERGIE a adressé au Maire de la commune, une lettre demandant son accord. La réponse sera transmise à la DREAL dès que disponible.

